

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE INTERNET DE KREYPT MUSIC

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles KREYPT, société par actions simplifiée sous le numéro Siret 95220657100012, sise à Saint Jean de Védas (ci-après dénommée « KREYPT ») donne accès, à son site internet, à toute personne souhaitant le consulter ou procéder à l'ouverture d'un compte utilisateur, (ci-après dénommée « l'Utilisateur »).

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGU sont publiées sur le SITE KREYPT MUSIC sur le lien suivant : <https://www.kreyptmusic.com/>

Toute ouverture d'un compte utilisateur implique, de la part de l'Utilisateur, l'acceptation des présentes CGU.

ARTICLE 1- DEFINITIONS

Dans le corps des CGU, chacun des termes qui suit doit s'entendre au sens donné par sa définition.

Base de Données

Catalogue des produits KREYPT MUSIC dont les Mots et Phrases MINTY TUNES de KREYPT, disposés de manière systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par moyens électroniques ou par tout autre moyen, tel que publié sur le site internet de KREYPT, ainsi que ses Mises à jour le cas échéant.

Compte utilisateur : désigne tant (i) les droits d'accès accordés à l'Utilisateur relativement à la Base de Données que (ii) les informations et coordonnées administratives propres à chaque Utilisateur renseignées directement par ce dernier lors de sa demande d'ouverture du Compte Utilisateur.

Données à caractère personnel : ont le sens qui leur est attribué par le Règlement (UE 2016/679) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et des règles relatives à la libre circulation de ces données (ci-après le « RGPD ») et par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version modifiée (ensemble avec le RGPD, la « Réglementation »).

Identifiants : désigne l'identifiant et le mot de passe que chaque UTILISATEUR crée, après avoir cliqué sur le lien de connexion initiale, personnels et non communicables.

Informations Confidentielles : informations, communications et données de toute nature (notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable,...etc), sous quelque forme (notamment données expérimentales et de tests, spécifications, savoir-faire/secret des affaires au sens de la loi N°2018-670 du 30.07.2018, logiciels et programmes) et sur quelque support que ce soit (incluant, sans limitation, les communications orales, écrites, électroniques ou fixées sur un support quelconque), appartenant à KREYPT et dont l'Utilisateur est amené à prendre connaissance dans le cadre de son accès au Site Internet.

Mises à jour

Actualisation de la Base de Données ; L'Utilisateur est informé des Mises à jour par tout moyen écrit dont un courriel.

Phrases MINTY TUNES

Proposition littéraire émise par Kreypt pour l'édition d'une œuvre musicale et enregistrée sur une blockchaine.

Phrase Utilisateur :

Proposition littéraire émise par l'Utilisateur, client d'un produit ou service KREYPT, en vue de l'édition d'un jeton numérique non fongible (NFT) encapsulant l'œuvre musicale éditée à partir de la Phrase Utilisateur

Site internet :

Site web de KREYPT accessible sur le lien <https://www.kreyptmusic.com/>

Utilisateur

- (i) Tout internaute consultant le site internet de KREYPT
- (ii) La personne physique demandant l'ouverture d'un compte Utilisateur à KREYPT.
- (iii) et lorsque la personne physique est, par ailleurs, rattachée légalement à une entité légale, désigne aussi l'entité en cause.

ARTICLE 2 – ACCES AU SITE INTERNET

L'accès au Site n'est pas conditionné par la création d'un Compte Utilisateur. Tout Utilisateur peut accéder au site sans créer de compte.

Cependant, dès que l'Utilisateur voudra passer commande auprès de KREYPT, il devra ouvrir un Compte Utilisateur et s'y connecter avec son portefeuille électronique/numérique lui permettant d'acheter, de stocker et d'effectuer des transactions en utilisant des monnaies virtuelles (cryptomonnaies), tel que décrit dans les conditions générales de vente de KREYPT.

Les coûts afférents à l'accès au Site, tels que mais non exhaustivement listés les frais de matériel, de logiciel ou d'accès à Internet, sont exclusivement à la charge de l'Utilisateur. L'Utilisateur est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement informatique et de son accès à internet. KREYPT ne peut être tenu responsable du bon fonctionnement de l'équipement informatique de l'Utilisateur et de son accès à internet.

Le site internet est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf en cas de maintenance.

En raison de la nature et de la complexité du réseau Internet et, en particulier, de ses performances techniques et du temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données d'information, KREYPT fait ses meilleurs efforts pour permettre l'accès et l'utilisation du site Internet et des services proposés. KREYPT ne peut garantir une accessibilité ou une disponibilité absolue du Site.

ARTICLE 3- OUVERTURE D'UN COMPTE UTILISATEUR

Pour l'instant, le site n'intègre pas de notion de « Compte Utilisateur ». L'Utilisateur peut contacter KREYPT à tout moment pour demander une gestion particulière ou un renvoi de ses fichiers.

ARTICLE 4 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Il est expressément convenu que la Base de Données est et demeure la propriété de KREYPT,

qui est titulaire tant du droit d'auteur que du droit « sui generis » du producteur de bases de données, pour le monde entier et les durées de protection légales afférentes.

Sans préjudice de ce qui précède, outre le droit sui generis du producteur de base de données, les produits KREYPT dont les PHRASES NFT MINTY TUNES peuvent revêtir un caractère d'originalité leur conférant protection par droit d'auteur.

Par ailleurs, l'accès à la Base de Données par l'ouverture d'un Compte Utilisateur ne peut être considéré comme un acte de diffusion au public, le Compte Utilisateur étant strictement réservé à l'Utilisateur, pour passer commande de produits et services de Kreypt. En conséquence, la Base de Données traduisant également un savoir-faire propre à la construction musicale, est-elle également une information protégée au sens des articles L 151-1 et suivants du code de commerce dont KREYPT est le détenteur légitime.

En conséquence, l'Utilisateur s'interdit de :

- Mettre en œuvre tout procédé d'ingénierie inverse, à savoir l'observation, l'étude, le démontage ou le test, de la Base de Données,
- Procéder à des extractions substantielles et utiliser la Base de Données pour créer ou permettre la création d'une autre base de données ou d'un service ayant la même destination.

En particulier, toute reproduction, même à titre de copie privée de la Base de Données est strictement interdite, eu égard au caractère électronique de la Base de Données.

L'Utilisateur ne saurait se prévaloir, du fait de son accès à la Base de Données qui lui est ouvert, d'une quelconque cession ou droit de possession antérieur, tel que défini par le Code de la propriété intellectuelle français, sur cet actif propriétaire de KREYPT.

L'Utilisateur s'interdit, donc, tout usage commercial de la Base de Données ou de les communiquer, totalement ou partiellement, à un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE/GARANTIES

L'Utilisateur demeure responsable de la proposition de Phrase Utilisateur et de

l'adéquation soit de la Phrase MINTY TUNES, soit de la Phrase Utilisateur, qu'il aura choisie, à l'usage que l'Utilisateur souhaite en faire.

L'Utilisateur tiendra donc KREYPT indemne de toutes conséquences dont financières d'une action de tiers à son encontre du fait de l'Utilisateur et/ou de l'usage et des finalités qu'il fait ou a effectué de la Phrase Utilisateur ou de la Phrase MINTY TUNES.

KREYPT se réserve le droit de faire des Mises à jour de sa Base de Données, dont l'Utilisateur pourra être informé par notification courrielle envoyée à l'adresse de contact utilisée pour l'ouverture du Compte Utilisateur. De la même façon, KREYPT se réserve le droit de retirer toutes Phrases MINTY TUNES, non réservée ou d'arrêter les Mises à jour qui ne seraient plus conformes aux objectifs de KREYPT.

ARTICLE 6- CONFIDENTIALITE

L'Utilisateur s'engage, pendant toute la durée de son compte Utilisateur et sans limitation de durée après l'expiration de celui-ci, à la confidentialité la plus totale, en s'interdisant de divulguer, directement ou indirectement, les Informations Confidentielles auxquelles il aurait pu avoir accès dans le cadre de l'usage de son Compte Utilisateur.

ARTICLE 7- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données à caractère personnel recueillies auprès de l'Utilisateur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par KREYPT.

Elles sont enregistrées dans son fichier Utilisateurs et sont indispensables au traitement de ses droits d'accès à son Compte Utilisateur et, en cas de passation de commande par l'Utilisateur, de la gestion et du suivi de ladite commande.

Elles seront conservées pour l'exécution des droits d'accès et pendant la durée de prescription légale de responsabilité une fois les droits d'accès clôturés.

Le responsable du traitement des données est KREYPT. L'accès aux données à caractère personnel sera strictement limité :

- aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions,
- et au prestataire de maintenance du système d'information de KREYPT.

L'Utilisateur est informé que ses données à caractère personnel sont hébergées sur un serveur privé situé dans l'Union Européenne.

Les données à caractère personnel collectées sont :

- celles demandées à l'ouverture du Compte Utilisateur (identité, identifiant de connexion, existence d'un wallet - portefeuille électronique pour les NFT),
- les coordonnées bancaires pour le paiement de chaque commande,
- l'historique des commandes,
- l'empreinte numérique et le certificat d'authenticité de chaque NFT,
- l'adresse IP, les flux de navigation, le nombre de connexions sur le Compte Utilisateur et les messages automatiques informationnels type information sur l'activation du Compte Utilisateur, la mise à disposition du NFT musical, les notifications de Mises à jour, consultés par l'Utilisateur.

Les données à caractère personnel ne sont pas amenées à être transférées en dehors de l'UE.

KREYPT s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de préserver l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel de l'Utilisateur.

Conformément à la réglementation applicable, l'Utilisateur dispose d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse mail suivante: contact@kreyptmusic.com, accompagné d'un justificatif d'identité.

L'Utilisateur est informé, par ailleurs, de la possibilité d'adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 8- TRACEURS OU COOKIES

L'UTILISATEUR est informé que chaque connexion à son Compte Utilisateur est tracée par KREYPT, pour les seuls besoins de fourniture des droits d'accès associés et des Mises à jour, le cas échéant, édités.

Conformément aux lignes directrices et aux recommandations de la CNIL en la matière, l'Utilisateur est informé que ces traceurs sont destinés aux seules fins de continuité des droits d'accès à son Compte Utilisateur et des éventuelles Mises à jour.

ARTICLE 9 – RESILIATION DE L'ACCES AU COMPTE UTILISATEUR

KREYPT se réserve la possibilité de résilier unilatéralement et de plein droit les données concernant l'Utilisateur et tout engagement en découlant, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts, dans les cas suivants :

- Atteinte à la confidentialité de la Base de Données, atteinte aux droits de propriété intellectuelle de KREYPT et/ou en cas d'agissement en concurrence déloyale par ou du fait de l'Utilisateur,
- Atteinte à l'image et à la réputation de KREYPT du fait ou par l'Utilisateur,
- Atteinte à l'intégrité du système d'information de KREYPT du fait ou par l'Utilisateur.

ARTICLE 10- REVISION DES CGU

KREYPT se réserve le droit de modifier ses CGU, notamment pour mise en œuvre d'un dispositif légal, à tout moment durant l'exécution des droits d'accès. L'Utilisateur sera alors convié, par le même dispositif d'acceptation que celui de sa première connexion au Compte Utilisateur, à les accepter. Tout refus des CGU révisées entraînera l'arrêt immédiat des droits d'accès (et donc du compte Utilisateur), sans qu'il y ait lieu à indemnisation par KREYPT, de ce seul fait.

ARTICLE 11- FORCE MAJEURE

KREYPT ne pourra pas être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations, telles que

décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil tel que (i) défini par la jurisprudence la plus récente des cours et tribunaux français ou (ii) répondant aux évènements suivants (« Cas de Force Majeure ») :

- les tremblements de terre ;
- l'incendie ;
- les conflits sociaux ;
- les grèves des transports ;
- la tempête ;
- l'inondation ;
- le blocage des télécommunications.

Les obligations de KREYPT seront alors suspendues pendant un délai de trente (30) jours consécutifs, renouvelable une (1) fois.

La suspension des obligations justifiée par un Cas de Force Majeure ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Si l'empêchement était définitif ou perdurait au-delà de soixante (60) jours calendaires, tant KREYPT que l'Utilisateur pourrait alors résilier le compte Utilisateur et les droits d'accès de plein droit, sans préavis et sans autre formalité que la notification de la résiliation par tout écrit en permettant l'accusé réception tel un courriel, sans indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 12. CONVENTION DE PREUVE

Les enregistrements informatisés conservés par KREYPT font foi des transmissions et traitements effectués. Il appartient à KREYPT de conserver ces enregistrements dans des conditions garantissant la sécurité et l'intégrité des données.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE MEDIATION

Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, des CGU seront soumis, préalablement à toute action judiciaire ou arbitrale sur le fond, à la médiation d'un centre de médiation ou d'un médiateur choisi d'un commun accord. A défaut d'accord sur la désignation du médiateur dans les quinze (15) jours de la survenance du différend, le tribunal judiciaire de Montpellier sera saisi aux fins d'y procéder.

Lorsque l'Utilisateur est un consommateur au sens de la loi, soit consultant le site internet de KREYPT ou ouvrant un Compte Utilisateur, pour des finalités non professionnelles, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - 27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond.

L'Utilisateur est également informé de la possibilité de recourir à la plateforme européenne de règlement des litiges créée par le Règlement européen n°524-2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation. La plateforme est accessible, notamment, par le lien du site gouvernemental français « service-public.fr » suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48100>.

Les présentes CGU sont expressément agréées et acceptées par l'Utilisateur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout autre instrument juridique qui lui serait propre. ■

ARTICLE 14 - LITIGES

EN CAS D'ECHEC TOTAL OU PARTIEL DU PROCESSUS DE MEDIATION CI-AVANT EXPOSE, TOUS LES LITIGES RELATIFS AUX CGU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MONTPELLIER.

ARTICLE 15 - LANGUE DU CONTRAT - DROIT APPLICABLE

De convention expresse, les CGU et les opérations de services qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 16 - ACCEPTATION DE L'UTILISATEUR